

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT**

**Séance du 09.12.2022**

**M. Luc Thévenaz**, Président, ouvre la séance à 20h03.

**1. Appel.**

13 personnes sont présentes sur 19 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

**2. Les Scrutateurs pour cette séance sont M. Alain Gasser et Mme Katia Schneider. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Préavis municipal 03/2022 – Budget 2023
6. Préavis municipal 04/2022 – Acquisition et aliénation d'immeuble
7. Préavis municipal 05/2022 – Eau potable
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**4. Assermentation des nouveaux membres**

Sont assermentés :

M. Etienne Messerli  
M. Jean-Daniel Noir

Le président remercie les membres de l'assemblée pour leur présence, et demande de faire un peu de « publicité » afin que le conseil soit un peu plus fourni. Le Préfet estime en effet qu'un CG devrait représenter environ 10% de la population communale, soit 23 personnes. Il précise que les étrangers établis ont le droit de faire partie du conseil et ont le droit de

vote communal (sous la condition d'une résidence en Suisse durant 10 ans, dont les 3 dernières années dans le canton de Vaud).

Il informe aussi l'assemblée que la page Conseil Général du site internet de la commune va être étoffée.

Il redonne aussi aux membres leurs droits et les encourage à consulter les informations sur les sites internet de la commune et du canton.

### **Nomination des remplaçants du bureau**

Remplacement de M. André Alarcon par l'élection à l'unanimité de Mme Katia Schneider au poste de scrutateur.

M. Etienne Messerli se propose comme scrutateur suppléant et est élu à l'unanimité.

De plus, le règlement de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG) demande, en conséquence de la taille de notre commune, un délégué de la Municipalité et un délégué du Conseil Général. Actuellement ce sont deux délégués de la Municipalité qui représentent la commune. Ainsi nous sommes face à la nécessité de nommer un délégué à l'ACRG pour remplir cette obligation.

M. Paolo Exposto se porte volontaire et est élu à l'unanimité.

Le bureau et les commissions sont dès lors ainsi formés :

<b>Fonction</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Président du Conseil	Luc Thévenaz	x
Vice-Président	Pierre-André Cavin	x
Secrétaire du Conseil	Karin Schwarz	Yvonne Ruetschi
Scruteurs du Conseil	Alain Gasser Katia Schneider	Josette Banderet Etienne Messerli
Commission de Gestion (+ Recours en matière d'impôts)	Josette Banderet Philippe Schwab Yvan Deriaz	Alain Gasser Michel Kasser
Délégué à l'Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaire de Grandson	Isabelle Chessa	x
Représentant au sein de l'Association intercommunale de l'évacuation et l'épuration des eaux usées (commission)	Philippe Schwab	Vincent Falcy
Représentant au sein de la Commission de contrôle du Conseil administratif de la déchetterie intercommunale	Philippe Schwab	Vincent Falcy Michel Kasser
Commission <i>Place d'armes</i>	Claude-Alain Briod	Katia Schneider
Délégué à l'ACRG	Paolo Exposto	

## **5. Préavis municipal N° 03/2022 – Budget 2023**

Le Président nous présente succinctement le préavis. Le Syndic David Ruetschi commente le fait que, selon la directive du Canton, les recettes fiscales sont estimées avec prudence et que le budget dans son ensemble a été établi en conséquence.

Le président ouvre le débat mais aucune question ni aucun commentaire ne sont exprimés par l'assemblée.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, Mme Josette Banderet, qui nous fait lecture du rapport de cette Commission, composée de M. Philippe Schwab, Yvan Dériaz et elle-même.

La Commission s'est réunie le 28 novembre 2022 en présence de M. Philippe Tschannen - Boursier et M. Robert Piovan – Municipal, qui ont fournis toutes les explications nécessaires concernant le budget de la commune.

Différents points du budget sont commentés et expliqués dans ce rapport. Malgré les 44'000.- d'excédents de charges budgétés, la commission de gestion est sereine, car les gains sur les successions ainsi que les gains immobiliers sont budgétés à zéro, mais on peut toujours s'attendre à des rentrées fiscales sur ces postes et les gains sur les revenus ont été estimés avec prudence.

Ainsi, la Commission propose au CG d'accepter le budget tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune interpellation.

Le Président demande à l'assemblée de passer au vote en relisant la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu de préavis no 03/2022 de la Municipalité
- Après avoir ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil général de Grandevent décide d'accepter le budget 2023 tel que présenté soit :

Total des charges                      frs.    859'644.-

Total des revenus                      frs.    814'839.-

Excédent des charges                  frs.    44'825.-

Budget adopté par la Municipalité lors de sa séance du 22 novembre 2022.

A main levée, le *préavis N° 03/2022 – Budget 2023* est accepté à l'unanimité.

## **6. Préavis municipal N° 04/2022 – Acquisition et Aliénation d'immeubles**

Le Président nous fait lecture de la décision à prendre sur ce préavis.

Et donne la parole au Syndic qui nous explique que cette autorisation a été oubliée lors de la première séance de la législature.

Dans le projet de la réfection de routes et chemins, la délégation de compétence pour l'aliénation d'immeubles est nécessaire afin de pouvoir actualiser les plans de ces routes s'ils s'avèrent non conformes.

Mme Banderet nous lit le rapport de la Commission de Gestion (date et composition idem point 5 du présent PV). Celle-ci propose d'adopter le préavis N°04/22 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

M. Jean-Daniel Noir demande quel est le sens du mot « aliénation » et que représente cette somme de 15'000.-.

Le syndic explique qu'aliénation est un synonyme de vente et que cette somme est une marge de manœuvre délivrée à la Municipalité sans passage formel par le Conseil Général.

Le Président nous relit la conclusion du préavis ainsi formulée :

- Vu de préavis no 04/2022 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

le conseil général de Grandevent décide, pour la législature 2021-2026 :

D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'aliénation d'immeubles de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières pour un montant de CHF 15'000.- par cas.

D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acquérir des immeubles des droits réels immobiliers, des actions ou parts de société immobilières pour un montant de CHF 15'000.- par cas, les échanges de terrains étant assimilée à des acquisitions.

Le Conseil Général passe au vote.

*A main levée, le préavis N° 04/2022 – acquisitions et aliénations d'immeubles est accepté à l'unanimité.*

## **7. Préavis municipal N° 05/2022 – eau potable**

Le Président nous relit le sujet et rappelle la décision à prendre.

M. Piovan nous donne les explications suivantes :

50% de notre eau provient de l'ACRG. Cette association se fournissait sur le marché libre de l'électricité. Pour couvrir l'augmentation des coûts, la taxe par habitant passe de 9.- à 20.- pour l'ACRG. Le prix de l'eau a augmenté de 82%, notamment car le prix du m<sup>3</sup> d'eau a renchéri de près de 200% pour l'ACRG.

Dans le budget général, les coûts d'énergie vont augmenter de 390% !

Afin d'équilibrer les comptes, il est proposé une augmentation de 50%, ce qui est le minimum au vu de ce qui précède et en comparaison avec les autres communes.

La lecture du rapport de la Commission de Gestion nous est faite par Mme Banderet (date de réunion et composition idem point 5 du présent PV). Il est proposé d'adopter le préavis N°05/2022 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

M. Noir demande ce qui en est de l'eau des sources. Il demande également si la commune est aussi sur le marché libre.

M. Piovan précise que la commune ne consomme pas suffisamment d'énergie pour être sur le marché libre et est donc liée à *Romande Energie* par un contrat et va donc devoir assumer une augmentation de 40%.

M. Messerli demande des explications concernant la formulation de ce préavis.

M. Ruetschi précise que la fourchette du point 1 permet de modifier l'annexe 1 du règlement. Le prix annuel est fixé d'année en année, à un niveau qui permet d'être le plus près possible de l'équilibre.

Le président nous relit le préavis en ces termes :

- Vu de préavis Municipal no 05/2022
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

le Conseil Général de Grandevent décide :

De fixer le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable à CHF 1.00 au minimum et CHF 3.00 au maximum.

D'accepter l'augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de CHF 1.00 à CHF 1.50.

Et le soumet au vote.

A main levée, le préavis N° 05/22 est accepté à l'unanimité.

## **8. Communications de la Municipalité**

### **M. le Syndic David Ruetschi :**

Il relève la bonne entente et la bonne collaboration de la Municipalité. Il indique les nombreux projets en cours et qui devraient arriver à échéance en 2023. Parmi eux :

- Décharge des Echatelards : il s'agit d'un projet d'une décharge de 50 hectares pour récupérer les scories des déchets brûlés à Lausanne. Cette décharge serait de type *E*, soit étanche. La Commune s'y est opposée, le Canton a rejeté cette opposition et la Commune a donc déposé un recours. Ce recours s'appuie sur deux points : le contingentement des surfaces d'assolement, ainsi que sur la qualité de l'eau. L'eau prélevée à Onnens concerne une très grande région, allant d'Yvonand à Mauborget en passant par Ste-

Croix. De nombreux problèmes à ce sujet ont été pointés par un expert externe, le Dr. Aurèle Parriaux.

Pour ce recours nous sommes associés à d'autres communes : Giez, Novalles et Fiez. L'EMS de Bru et la Fabrique Cornu à Champagne y sont également associés.

- Le plan d'aménagement communal (PACOM) sera présenté le 19 janvier 2023 à 19h.

En vue d'éventuelles pénuries d'électricité, un plan en 4 phases a été mis en place par la Confédération, par l'intermédiaire de l'organisation de la Confédération pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL). La 4<sup>ème</sup> et dernière phase de ce plan prévoit des délestages, concernant en particulier le réseau téléphonique. Afin de prévenir cette situation, les Communes, en collaboration avec l'Etat-Major de conduite cantonal, doivent mettre en place des PRU (Points de Rencontre d'Urgence). Ceux-ci doivent être équipés de moyens de chauffage, de production d'électricité et de communication hors-réseau. La commune de Grandevent s'est associée aux communes de Fiez, Fontaines et Novalles. Le PRU commun se trouvera à la grande salle de Novalles.

- Plan énergie et climat. Les subventions qui peuvent être perçues par la population ne peuvent se faire sans passer par des taxes supplémentaires, notamment pour les petites communes. Un règlement devrait être mis en place durant l'année.

### **Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :**

- ASIGE : 18 communes autour du campus scolaire de Champagne. Plan de développement bien avancé. L'emplacement de la décharge des Echatelards à environ 200 m de cette école demande des systèmes de ventilation spécifiques.
- Concernant les transports scolaires, il y avait eu l'année passée beaucoup de problèmes de comportement qui avaient demandé la présence d'agents de sécurité en uniforme. Ce n'est plus le cas cette année.
- RADEGE (Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environ) et FADEGE (Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environ): les structures d'accueil manquent de place, notamment dans les UAPE (unités d'accueil pour écoliers). En octobre, le RADEGE a ouvert 24 places supplémentaires aux Tuileries. L'UAPE de Concise a également augmenté sa capacité d'accueil, idem pour les espaces repas de Giez et Champagne. Ainsi, la situation devrait être stabilisée pour le reste de l'année.
- L'ARAS (association régionale d'action sociale): Mise en place des *guichets de proximité*, fonctionnant comme des relais au guichet central des affaires sociales d'Yverdon. Pour Grandevent, ce guichet se trouve à Grandson. Il y a par ailleurs des préoccupations pour les personnes qui ne recourent pas aux aides dont elles ont besoin et auxquelles elles ont droit. Un assistant social a été engagé par l'ARAS et effectuera une veille à Yverdon.

- Le projet de défibrillateur à Grandevent a abouti et a été mis en place : 2 cours ont été proposés cet automne. 16 personnes au premier cours, 10 au second.

#### **M. le Vice-Syndic Robert Piovan :**

- PACOM (plan d'aménagement communal) et PGA (plan général d'affectation): durant 3 ans de travail, plusieurs décisions ont été difficiles à prendre. Le PGA a été déposé et nous avons reçu un retour : il est adopté, mais doit encore subir quelques petites modifications. Le plan sera présenté aux habitants de la Commune le 19 janvier 2023, ainsi qu'une séance d'informations aux propriétaires fonciers. Le plan sera dès lors mis à l'enquête et disponible sur le site internet de la commune. Une séance d'information peut être mise en place durant la période de mise à l'enquête, si besoin. À la fin de celle-ci, le Conseil Général doit se prononcer (soit durant une séance ordinaire, soit lors d'une séance de Conseil extraordinaire).
- Réservoir des eaux : l'installation des bypass avec réducteurs de pression en 2022 permet de se fournir en eau sans puiser dans le réservoir supérieur de la commune. Ceci a pour but de pouvoir effectuer des travaux sur ce réservoir, étalés sur plusieurs années.

#### **M. le Municipal Jean-Pierre Burri :**

- Éclairage public : projet de limitation de la consommation par une extinction des lampadaires la nuit. 22 lampadaires sont sur le territoire, divisés en deux parties. La première est directement sous le contrôle de la Romande Energie, la seconde est contrôlée par un prestataire privé et nécessite donc l'installation d'horloges.
- Déchetterie : rien de particulier sauf l'augmentation de la quantité de déchets. Par ailleurs, l'élargissement des horaires d'ouvertures amène aussi à une augmentation des coûts. Le container à verres devrait être changé pour en augmenter sa capacité, mais on l'attend depuis plus d'une année.
- Rénovation des chemins : les priorités sont les chemins *Vers-chez-Grison*, ainsi que le *Chemin du Champ de la Côte*. Entreprise Jaquier Pointet : estimation des coûts à environ 600'000.-, compté large. *Vers-chez-Grison* est majoritairement à usage agricole et sa rénovation bénéficie donc des subventions fédérales et cantonales. Il reste dès lors à effectuer un appel d'offres, dont l'attribution sera discutée lors du prochain Conseil Général.

#### Questions :

Mme Banderet : Pour quand est prévue l'extinction des éclairages ? Réponse : dès que l'électricien aura reçu les horloges.

M. Messerli : lors de la rénovation des routes, est-ce que d'autres aménagements seront faits (ligne téléphone souterraine par exemple) ?

Réponse : La demande a été faite à la Romande Energie et Swisscom, mais pas prévu pour l'instant.

M. Kasser : demande si l'installation de lampadaires à panneaux solaires serait un projet. Réponse : Le coût d'un lampadaire solaire est important (1000.-/pièce).

M. Noir questionne sur la nécessité d'éclairage public. Un débat s'engage et se finalise par une réalité : Le coût de l'éclairage ne s'élève qu'à environ 1'500.-/année.

Mme Ruetschi : concernant les horaires élargis de la déchetterie. C'était un projet provisoire. Est-ce toujours le cas ? Réponse : Pas encore discuté

### **Mme la Municipale Françoise Louys Gasser**

- Nouveau carrelage a été posé à la Maison de Commune au mois de juin. Les chaudières ronronnent. Des demandes pour l'installation de deux bancs dans la commune ont été faites et c'est à l'étude. Un noyer a été planté vers l'abri-bus.
- Mme Sabrina Frydig a fait une décoration de Noël recyclée.
- Distribution des sapins de Noël le 17 décembre le matin, avec une agape.
- La forêt est stressée, les sols sont secs, il y a beaucoup de bostryches.
- Les coings ont été cueillis et laissés à disposition des habitants. De plus, la gelée, faite par elle-même et son mari, est offerte à tous les Conseillers.

Mme Elisabeth Piovan remercie le couple Gasser, ainsi que Sabrina Frydig et Paolo Exposto, pour la cueillette et les décorations.

## **9. Divers**

Le Bureau du Conseil Général présente ses sympathies à M. Schwab qui ne pouvait être présent ce soir pour cause de deuil.

Il a transmis les rapports de la Commission de la déchetterie et de la STEP au Président pour lecture. M. Piovan, comme président de la STEP, précise que l'absentéisme de délégués des autres communes ne permet pas la prise de certaines décisions qui demandent l'approbation de la majorité des membres. Ces derniers sont à nouveaux convoqués, afin de pouvoir voter sur le budget en cours de 12'000.-.

Le président demande l'opinion de l'assemblée sur la présentation des points à discuter par projecteur. C'est compliqué, car, lorsque les Municipaux se lèvent, ils sont éblouis.

M. Noir demande s'il serait possible que les Municipaux ne se lèvent pas lorsqu'ils prennent la parole. Réponse : ceci est une obligation donnée par le règlement communal.

Mme Banderet propose une autre disposition dans la salle.

Dans l'ensemble, la projection a été appréciée.

Après quelques discussions le prochain Conseil est fixé au 23 juin 2023, et celui de fin d'année est prévu le 8 décembre 2023.

La séance est levée à 21h48 par des remerciements du Président à la Municipalité, ainsi qu'aux Membres présents et à la Commission de Gestion pour son excellent travail.

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Luc Thévenaz

La Secrétaire  
Karin Schwarz

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schwarz', is written on a light-colored rectangular background. The signature is stylized and cursive.